Délibération n° 2014-05-16

République Française Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE MAINVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 mai 2014

Date de la convocation:

09 mai 2014

Dates d'affichage de l'ordre du jour :

09 mai 2014

Date d'envoi en Préfecture

-2-1-MAT-2014

Date d'affichage:

2 1 MAT 2014

Nombre de conseillers:

Exercice: 33

Présents: 28

Pouvoirs: 05

Votants: 33

Objet : Droit de préemption urbain - instauration

L'an deux mille quatorze, le quinze mai à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf mai deux mille quatorze, s'est réuni sous la Présidence de :

Monsieur CHÂTEL, Maire.

Etaient également présents: M. THOMAS, M. LEGRAND, P. LEVALET, S. LEGENDRE, JY. TABOURIN, A. BOUSLIMANI (pour les délibérations n°2014-12 à n° 2014-16), M. LESAGE, A. LECOMTE, J. GUILLEMET, D. DUBOIS LUDOVICO, P. LEFRANCOIS, B. TOTEE, N. BENCHEHIDA, N. AUDEBERT, A. MARTINEZ BELMONTE, P. MERCIER, JP. HELIERE, M. DOS SANTOS, C. CAUCHI, R. CANALE, A. DELARUE, C. LESIEUR, P. COUTURIER, JL. ANQUETIL, N. JANVIER, C. de MOUSTIER, J. AMMOUR,

Absents représentés :

M. BONTHOUX a donné pouvoir à M. CHÂTEL, E. COCHARD a donné pouvoir à M. LESAGE,

A. BOUSLIMANI a donné pouvoir à M. LEGRAND (pour les délibérations n°2014-01, n° 2014-

03 à n° 2014-11),

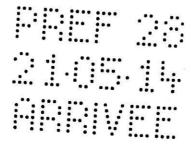
G. RAFFIN a donné pouvoir à B. TOTEE,

S. MILON-AUGUSTE a donné pouvoir à A. DELARUE,

A. FLEAU a donné pouvoir à C. LESIEUR,

Secrétaire de séance :

M. MARTINEZ-BELMONTE a été élu secrétaire de séance.



Délibération n° **2014-05-16** *Réf. : AF (VLG)*

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MAI 2014

Objet : Droit de préemption urbain - instauration.

Exposé de Monsieur Jean-Jacques CHÂTEL, Maire :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants,

VU la délibération n°1999-09-01 en date du 6 septembre 1999 instituant un droit de préemption urbain applicable aux zones urbaines et d'urbanisation future telles qu'elles étaient définies au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.),

VU la délibération n°2014-02-14 en date du 24 février 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),

Par délibération du conseil municipal en date du 6 septembre 1999, un droit de préemption urbain avait été instauré pour être applicable aux zones urbaines et d'urbanisation future telles qu'elles étaient définies au Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28 septembre 1992 et mis en révision le 19 décembre 1996.

Le conseil municipal ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme le 24 février 2014, (lequel remplace le P.O.S.) il convient de délibérer à nouveau sur le droit de préemption urbain afin que ce dernier couvre l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser qu'il comporte.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité

RAPPORTE la délibération n°1999-09-01 en date du 6 septembre 1999 instaurant un droit de préemption urbain applicable aux zones urbaines et d'urbanisation future du territoire communal tel qu'elles étaient définies au Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28 septembre 1992

INSTAURE un droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser (zones U et AU) telles que définies dans le Plan Local d'Urbanisme

L'instauration du droit de préemption urbain fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.211-2 du Code de l'Urbanisme.



.....

. de la notification faite le : 1 3 JUIN 2014

. de la publication au R.A.A. : Edition Mai 2014.

Par délégation, Le Directeur Général des Services,



Mainvilliers, le 3 Juin 2014

Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir Place de la République 28 000 CHARTRES

DIRECTION GENERALE REGLEMENTATION SERVICE DE L'URBANISME Affaire suivie par M. LE GUENNEC Tél.: 02.37.18.56.79

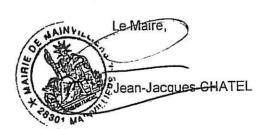
Objet : Instauration du droit de préemption

Pièce jointe : délibération du conseil municipal n°2014-05-16

Monsieur le Préfet,

Suite au Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, vous trouverez ci-joint la délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme de MAINVILLIERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.



| En provenance de : | |
|---|---|
| Mount | Prifet |
| Place de la | 10 tolque |
| 25000 40 | inter, |
| Présenté / Avisé le : / Distrှိုပိဖို့ မြင်းသည် | / / / / / / / / / / / / / / / / / / / |
| Je goussigne déclare €tre □ Le destinataire | ggnature (Přecisez Nom et Prénom |
| □ le mardataire | o si mandataire) |
| ON/Permis de conduire, Autre: | o Signature Facteur* |
| Le tageur antièste par sa signature que l'élentié du pe | stiglialife tu dd වෙරැන්න් adalare a été vérifiée précédemment. |

| RECOMMANDÉ AVIS DE RÉCEP Numéro de l'AR: AR 1A 100 141 94 | TION | | |
|---|------------|------|----|
| | | | |
| u bol dipu | Renvoyer à | FRAB | |
| Marien Sc Mais Place de March | - 6 101 | | RS |
| 2520 4 Maryllie | rediv | | |

| Destinataire | |
|--|---|
| code la republique | storend de Visignand - Toto i Paris Cielijes II. |
| intages du service suivi : puvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre commandée ou le motif de non-distribution. s d'accès direct à l'information de distribution : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 ETTC + prix d'ur SMS) e internet syruw laposte (r/csuivi | Captal de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Sége Social 🙏 0 |
| vice cold interactif : (C) F Gristar 0 969 397 398) (prix d'un appel | eu Capital de 3 800 000 000 €-R |
| Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 € | LaPoctaSA |



Numéro de l'envoi : 1A 100 141 9434 3

ECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

| Who dyn | Expéditeur |
|------------------|------------------------|
| Howeus & Maire | |
| Pluce do Tarchi | MAIRIE DE MAINVILLIERS |
| BP 110B | - 4 JUIN 2014 |
| 2530 & Tun Miles | ARRIVÉE |

cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur

sez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DÉPÔT



Mainvilliers, le 2 Juin 2014

Direction Générale des Impôts Place de la République 28 000 CHARTRES

DIRECTION GENERALE REGLEMENTATION SERVICE DE L'URBANISME Affaire suivie par M. LE GUENNEC

Tél.: 02.37.18.56.79

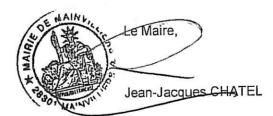
Objet : Instauration du droit de préemption

Pièce jointe : délibération du conseil municipal n°2014-05-16

Monsieur le Directeur,

Suite au Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, vous trouverez ci-joint la délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme de MAINVILLIERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.



Roction & orehald de Numéro de l'envoi : 1A 100 141 9433 6 de la républiq RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION Expéditeur vantages du service suivi Hornew & Haire pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre recommandée ou le motif de non-distribution. es d'accès direct à l'information de distribution : Pluce du Marche 3: Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 MAIRIEDE MAINVILLI 5€ TTC + prix d'un SMS) ite internet : www.laposte.fr/csuivi BP 11 013 eractif: (1) (1) (fristal 0 969 397 398) (prix d'un appel JUIN 2014 ARRIVÉE Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier Niveau de garantie : 153 €





Mainvilliers, le 2 Juin 2014

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE 3. Rue Saint-Jacques CS 80 402 28 019 CHARTRES Cedex

DIRECTION GENERALE REGLEMENTATION SERVICE DE L'URBANISME Affaire suivie par M. LE GUENNEC Tél.: 02.37.18.56.79

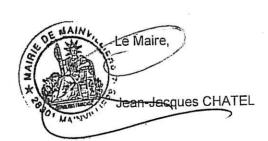
Objet : Instauration du droit de préemption

Pièce jointe : délibération du conseil municipal n°2014-05-16

Monsieur le Président,

Suite au Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, vous trouverez ci-joint la délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme de MAINVILLIERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



| Air Control of the Co | |
|--|--|
| | |
| Vaccinities and a second and a | |
| | |
| | |
| | 하는 하다 가는 사이를 하는 사람들이 되는 것이 없는 것이다. |
| | |
| MAINVILLIERS | |
| Cotre Ville et Campagne | |
| pnanco do : | RECOMMANDÉ: AVIS DE RÉCEPTION |
| temal de Cande Sutance | Numéro de IAR: AR 1A 100 141 9432 9 |
| www.ville-mainvilliers.fr | ₩25 |
| | |
| S (4 C) | |
| | Un Coul Cipul Renvoyerà FRAB |
| | TO CAT DE POE |
| | |
| | Monsieur le Maire |
| Avisé le : 04 / 06 / 014 e: | Monsieur le Maire MAIRIE DE MAINVILLIERS, |
| Avisé le : 04 / 06 / 014 e: // // igné déclare être situature (Frécises com l' Prenom ndataire si minditaire) | Mars en le Maire Place du Marcho MAIRIE DE MAINVILLIERS - 6 JUIN 2014 |
| Avisé le : 04 / 06 / 014 e : // igné déclare être sitnataire (Frècisez com l' Prenom ndataire si minditaire) ermis de conduire Signature Facteur | Monsieur le Maire MAIRIE DE MAINVILLIERS, |
| Avisé le : 04 / 05 / 014 e : igné déclare être sinataire (Frècisez com (Prenom ndataire si minditaire) armis de conduire | Monsieur de Maire DE MAINVILLIERS, Place du Marcho MAIRIE DE MAINVILLIERS, - 6 JUIN 2014 |





Mainvilliers, le 2 Juin 2014

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES 54, Rue Chanzy CS 80 175 28 003 CHARTRES Cedex

DIRECTION GENERALE REGLEMENTATION SERVICE DE L'URBANISME Affaire suivie par M. LE GUENNEC Tél.: 02.37.18.56.79

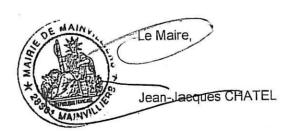
Objet : Instauration du droit de préemption

Pièce jointe : délibération du conseil municipal n°2014-05-16

Monsieur le Président,

Suite au Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, vous trouverez ci-joint la délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme de MAINVILLIERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.





Numéro de l'envoi : 1A 100 141 9431 2

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

| Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
| Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
| Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier







Mainvilliers, le 3 Juin 2 014

CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT 60, Boulevard de la Tour-Maubourg 75 047 PARIS

DIRECTION GENERALE REGLEMENTATION SERVICE DE L'URBANISME Affaire suivie par M. LE GUENNEC Tél.: 02.37.18.56.79

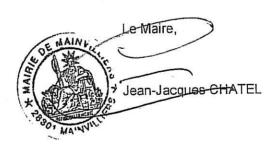
Objet : Instauration du droit de préemption

Pièce jointe : délibération du conseil municipal n°2014-05-16

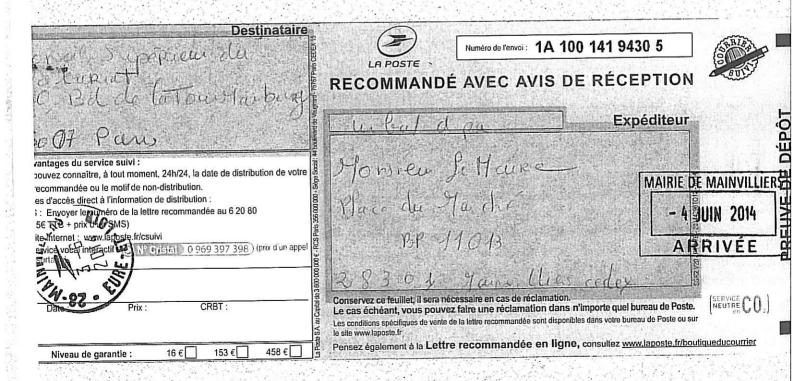
Monsieur le Président,

Suite au Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, vous trouverez ci-joint la délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme de MAINVILLIERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



RECOMMANDÉ: En provenance de : AVIS DE RÉCEPTION AR 1A 100 141 9430 5 un bool dou Renvoyer à FRAB Monsieur Le Mairie DE MAINVILLIERS Distribué le Maco du Hache - 6 JUIN 2014 Je soussigné déclare être sez Nom et Prénom Le destinataire ARRIVÉE i mandataire) BP 11013 ☐Le mandataire CNI/Permis de conduire mature Facteur 28301 Jano, Cliar redex 1111111 11 1111111111 1111 11





Mainvilliers, le 3 Juin 2014

Monsieur le Greffier TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE 3, Rue Saint-Jacques CS 80 402 28 019 CHARTRES Cedex

DIRECTION GENERALE REGLEMENTATION SERVICE DE L'URBANISME Affaire suivie par M. LE GUENNEC Tél.: 02.37.18.56.79

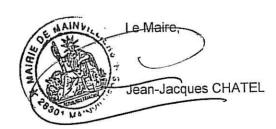
Objet : Instauration du droit de préemption

Pièce jointe : délibération du conseil municipal n°2014-05-16

Monsieur le Greffier,

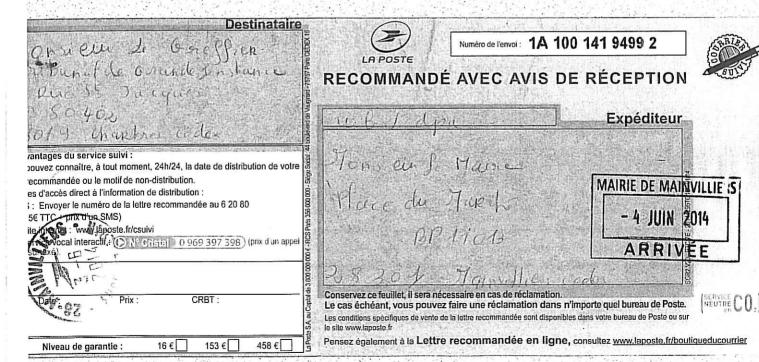
Suite au Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, vous trouverez ci-joint la délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme de MAINVILLIERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes sincères salutations.



| - |
|----|
| O |
| 0 |
| Ē |
| |
| Ш |
| |
| E/ |
| 5 |
| Ш |
| C |
| 0 |
| |

| En provenance de : | Le Greffich | IN IAPOSTE | RECOMMANDÉ: IS DE RÉCEPTION R 1A 100 141 9499 2 |
|--|---|----------------------|--|
| 3 Re () () () () () () () () () (| har cide | 042 VOI-101-2014 | MAIRIE DE MAINVILLIERS Renvoyer à FRAB - 6 JUIN 2014 |
| Présenté / Avisé le : / / Distribué le : / / Je soussigné déclare être / / Le destinataire | Spany (Precise Want of Prenom | Ten, eu s Muce du | Maire ARRIVÉE |
| □ Le mandataire □ CNI/Permis de conduire Autre : | si n'anditaire) Signature Facteur nataire ou de son mandalaire a été vérifiée précédemment. | BI | 211013 |
| | mim i ii | 25301 11 mm1mmm | Major. Mics code |



Avis d'obsèques / Annonces classees

AVIS D'OBSÈQUES

Second San

Site de commémoration familiale

Consultation de ces auis de décès Partage d'albums souvenirs Dépôt de condoléances

www.dansnoscoeurs.fr

SAINT-PREST (Eure-et-Loir)

Ame Gisèle GODARD, son épouse ean-Claude et Nadine GODARD, Aichelle et Marcel MONNIER

Michael et Sandrine, Grégory et Isabelle,

Mme Simone LEBRUN, sarbelle-sœur; ses arrière-petits-enfants : ses petits-enfants , ouis, Kévin, Anais,

ant la tristesse de vous annoncer le décès de

Toute sa famille et ses amis Ses neveu et nièce ;

Monsieur Pierre GODARD

ourd'hui vendredi 13 juin 2014, à 10 heures survenu le 7 juin 2014, à l'age de 90 ans.

La famille remercie toutes les personnes qui s'associent à sa peine et plus particulièrement Condolómces sur registre. Cet avis tient lieu de faire part.

Solange, Mélanie et ses infirmières à domicile

Roland (†) et Odette LEMOULT, ses parents Corinne et Patrice LE RESTE, ses frère, sœur, beau-frère, belle-sœur Pierre et Marie-Madeleine LEROUX sabelle LEMOULT, son épouse

Chantal et Muriel CUILLERDIER, Laurent et Stéphanie LEROUX, ses beaux-parents

ses beaux-frères et belles-sœurs

Et toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Olivier LEMOULT

obsèques seront célébrées le lundi survenu le 11 juin 2014, à l'âge de 49 ans. Cloyes-sur-le-Loir, où l'on se réunira

Le défunt repose au funérarium des Ets Broka, 5, route de Meung, à Châteaudun, où vous pouvez lui rendre un dernier homLa famille remercie par avance toutes les 4, rue du Bois-de-Cercotte personnes qui s'associeront à sa peine

28220 Autheuil Ets Broka, Cloyes (02.37.98.52.34)

AUTHEUL

Monsietr Olivier LEMOULT to spciété LEMOULT-LE RESTE vous fait part du décès de

Gérant de la société

survenu accidentellement le 11 juin 2014, a l dige de 49 das. Ses obsèques seront célébrées le fundi 16 juin 2014, à 10 heures, en l'église de Cloyes-sur-le-Loir, où l'on se reunina,

ANNONCES

Retrouvez nos annonces et notre plateforme de dématérialisation

francemarchés.com www.centreofficielles.com

Renseignements au 02.37.88.88.54

Par arrete, de M. le Prétet, notre journal est habitre

VIE DES SOCIÉTÉS

FANTAISIE-NET

Le gerant, Louiso DIMITRI.

Avis de constitution

78], ie 23 p.a. 2014, enrealske au SP de Versalles, sind, le 28 mm, 2014 Sordereau 2014/ GuAZ Cosen Phil a de constitué une saraéte colle présen ont les caracteristatues sorusaités

Dénomination sociale : SCI EVEP.

embitition par hall, loation on unitenent, la trace gruntey, il meter genera, l'entrellen et la vente de Jous thens immobiliers edits ou-non the social elicquestrea, to promise, Daiminstation, to gest on Stepe social : 18, allee des Orseaux 28.710 Faveralles,

Dunker, 99 annees a complet de son inmatiticalation as RCS de Chai Capital sectal 2:5 000 £

Apports en numeraire : 5

(28270) тв. ohée des Oseaux et Mine Veranque PERRin nee BENUBEAU), demeurant-árfrasne (25560) 12, rue des Foutbières.

Modification du dossier la ZAC de Boisville, de réalisation de Mainvillers Par deliperation en date du 15 mai 2014, le conseil municipal de la commune de Mainvilliers a approuve la modification du dossier de réali sation de la ZAC de Boisville.

Le dossier est consultable a l'Hôtel de Ville (place du Marché, 28300 Mainvillers), aux jours et heures d'ouverture au public

droit de préemption urbain, Mainvilliers Instauration du

Paraeksson prize en ossemblee generale extraordinalie le 22 mai 2014, le droit de préemption urban sur l'ensemble des zones. U et AU du Plan la soneté Fantaise-Net, siret 497/814731 00012, ressens sanactivite le 10 focial d'Arbanisme approuvé le 24 février 2014.

MINIONGES

www.centremploi.com www.centreimmo.com www.centreautos.com JVez nos annonces sur

EMPLOIS

JEUNE HOMME TITULAIRE D'UN BIS COMPIABILITE CESTION Techerche premier emploi ou emploi saisoniner